



## Deux locations en même temps

Par **clairoste**, le **12/05/2011** à **11:25**

Bonjour,

mon conjoint et moi allons avoir un enfant en septembre. nous occupons actuellement un logement t2 et nous cherchons plus grand. nous avons donné notre dédite sans réussir à la réduire à un mois. notre dédite est donc de trois mois et va jusqu'à fin juillet. nous avons trouvé des repreneurs qui pouvaient rentrer dans les lieux début juin. ils ont présenté un dossier de location à notre régie qui a été accepté. le lendemain le propriétaire est revenu sur sa décision et décide d'essayer de vendre le logement. nous n'avons que des informations par téléphone et aucune preuve écrite.

nous avons trouvé un logement t3 avec la focière logement et devons rentrer dans les lieux le 1er juin. nous nous retrouvons donc avec deux locations, deux loyers à payer en même temps, ce qui est très dure financièrement.

avons nous un recours possible pour quitter le logement t2 avant le fin de notre dédite de trois mois?

cordialement,

Par **mimi493**, le **12/05/2011** à **12:56**

Vous pouvez quitter votre logement quand vous voulez, mais vous resterez redevable du loyer et charges jusqu'à la fin du bail. Le bailleur n'a aucune obligation de relouer après vous. Deux logements permet de minimiser certains frais

1) déménagement "petit à petit", chaque jour, on y emmène sa voiture pleine, ça limite les frais de déménagements

2) vous aurez tout le temps pour faire toutes les réparations à moindre frais au lieu que le bailleur vous les facture plein pot (un simple pan de mur à la peinture dégradé que vous

repeignez vous-même, ça peut vous faire économiser un mois de loyer)

Par **clairoste**, le **12/05/2011** à **14:57**

d'accord,  
je vous remercie pour vos informations,  
cordialement,